

# Rapport sur la situation du CIG Petite Couronne en matière de développement durable

---

**Année 2023**

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

En effet, le CIG ayant adopté à compter du 1er janvier 2024 la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57, telle que prévue par l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifié par l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, l'article L. 5217-10-2 du code général des collectivités territoriales le conduit à produire un rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Ce rapport est notamment établi au regard des 5 finalités du développement durable définies au III de l'article L 110-1 du code de l'environnement.

## 1- Contexte

Créé en 2018 et doté d'un budget propre en 2019, le groupe projet *développement durable* du CIG, composé d'agents volontaires, a permis de faire évoluer notre établissement sur de nombreux sujets très concrets liés aux principes du développement durable (mise en place du tri sélectif, encouragement aux mobilités douces, remplacement d'équipements pour plus de sobriété, participation à l'élaboration du plan de sobriété...).

Les nécessités de sobriété et de transition écologiques dans tous les domaines et en particulier dans celui du travail et des ressources humaines ne sont plus à démontrer et le CIG doit continuer à en prendre sa part. La Direction générale a toujours répondu favorablement aux demandes du groupe de travail et l'a même régulièrement missionné pour faire des propositions.

En 2023 marque, la poursuite, le développement et le suivi des chantiers engagés et encouragés par l'augmentation importante de l'enveloppe budgétaire dédiée, conjugués à l'écho positif rencontré par les démarches initiées auprès des agents.

## 2- Actions menées par le CIG

Pour mener à bien ses projets, le CIG a multiplié par cinq l'enveloppe dédiée au développement durable avec presque 100 000 € au budget 2023. Certaines actions sont menées par le groupe projet développement durable mais peuvent également être directement portées par les directions du CIG.

### Sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques

Dans le contexte de crise énergétique de fin 2022, la direction des ressources humaines a fait appel à l'ALEC-MVE (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Maitrisez Votre Energie) afin d'intervenir auprès de tous les agents pour les sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques ainsi qu'à la sobriété énergétique. Les membres du CODIR, les membres du groupe développement durable et les agents ont participé aux 9 ateliers de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques.

Ces ateliers ont eu pour objectif d'appréhender le concept de sobriété énergétique et d'identifier collectivement des pistes d'actions pouvant être portées par le CIG. Cette démarche collaborative a permis de construire un plan d'action de sobriété énergétique pour le CIG.

### Politique vélo : vers la labellisation

Le groupe projet développement durable a engagé depuis plusieurs années la politique vélo du CIG afin d'obtenir sa labellisation « employeur pro vélo ».

En 2023, cela se traduit par :

- l'organisation d'ateliers à destination des agents : formation remise en selle, ateliers d'autoréparation,
- l'organisation dans challenge dans le cadre de l'évènement national « *Mai à vélo* »,
- l'amélioration de la signalétique au sol du parking vélo,
- des messages de prévention et de sécurité affichés au parking vélo (bienfaits, sécurité, lutte contre le vol, aides, entretien),
- l'achat de vélos à assistance électrique à destination des agents,
- l'achat de bornes anti franchissement pour délimiter et sécuriser le parking vélo,
- l'élaboration d'une charte de prêt via un groupe de travail piloté par la DAF,
- l'achat de chasubles fluo pour la sécurité des cyclistes.

## Stratégie en matière de numérique responsable

La stratégie du CIG consiste notamment l'achat d'équipements reconditionnés, tels que smartphones et téléphones fixes, ainsi que l'initiative visant à prolonger la durée de vie des PC portables au sein de l'établissement depuis 2022.

L'approche consiste à privilégier l'acquisition d'appareils reconditionnés, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental tout en soutenant l'économie circulaire. Le CIG a élargi cette démarche en incluant les smartphones et téléphones fixes dans la politique d'achat responsable. Ainsi, en 2022 et 2023, 50 smartphones et 50 téléphones fixes ont été acquis en reconditionnés.

Parallèlement, le CIG a mis en place des mesures visant à une gestion plus efficiente des ressources et à la réduction de l'empreinte environnementale.

Cette initiative repose sur deux principes :

- le don de PC reconditionnés (75 PC portables Lenovo à l'association Emmaus connect),
- et la prolongation de la durée d'amortissement des PC portables et fixes (passage de 3 à 5 ans pour les PC portables et de 5 à 7 ans pour les PC fixes).

Cette démarche aligne le CIG avec les principes du développement durable et l'article de loi sur l'empreinte numérique (Loi n ° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France).

## Suivi du plan de sobriété

En novembre 2022, la direction générale a déterminé les mesures de sobriété à mettre en œuvre à moyen et à long terme. Certaines mesures sont déjà à l'œuvre :

- modulation des températures dans les bureaux (été comme hiver) avec des valeurs qui correspondent au décret tertiaire,
- contrôler et remplacer les contacteurs d'ouverture des fenêtres,
- étude sur l'optimisation du nombre de copieurs,
- lancement d'un audit énergétique,
- lancement d'un audit sur le contrat et la maintenance techniques du bâtiment,
- lancement d'un audit sur le logiciel de gestion technique du bâtiment (GTB),
- réduction de la période de chauffe et de climatisation du bâtiment,
- campagne d'incitation à l'usage des escaliers,
- accompagnement de la DSI dans le don de son matériel informatique à Emmaüs.

## Les semaines du développement durable

Pour sa seconde édition, les semaines du développement durable deviennent un événement récurrent. Pour 2023, il a été proposé aux agents :

- une doudoune sans manches brodée avec le logo du CIG afin de repousser l'usage du chauffage,
- un quizz sur les bonnes pratiques informatique,
- un Escape game avec la compagnie Koshka Luna sur la sensibilisation au tri,
- la sensibilisation à l'usage de tasses réutilisables avec un atelier de personnalisation de tasses.

## Actions diverses :

- Distribution d'un kit pour les nouveaux arrivants constitué d'une gourde, d'une tasse et de couverts réutilisables pour éviter l'usage d'objets à usage unique,
- Utilisation d'une plateforme de revente pour le mobilier sorti de l'inventaire,
- Mise à jour de la signalétique de tri dans la salle de restauration.